

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 011-7497/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement pour l'opération de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sur les communes du Territoire du Pays Salonais et approbation du programme prévisionnel de travaux MET 19/13806/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains de ces investissements qui traduisent des politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leurs participations.

Dans le cadre de la poursuite des aménagements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), il est proposé un programme prévisionnel de travaux 2020 pour le Territoire du Pays Salonais.

Le Programme prévisionnel de travaux D.F.C.I. 2020 comprend :

- création d'une éclaircie DFCI, débroussaillage alvéolaire et complément d'élagage sur 16,9 ha - lieudit « les Aupillières- Vallon de Barriès » - massif de Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence - commune de Lançon-Provence, pour un coût estimé à 36 168,00 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI sur 21,2 ha – lieudit « les Plaines » - massif de Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence - commune de Saint-Chamas, pour un coût estimé à 45 435,50 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

- mise aux normes de 4 citernes aériennes – massif de Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence - communes de Lançon-Provence et La Fare les Oliviers pour un coût estimé à 26 500 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- mise aux normes de la citerne à impluvium n°206 – piste LA 107 – massif de Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence - commune de Fare les Oliviers pour un coût estimé à 9 200 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI sur 8,8 ha – lieudit « le Bouley Est » - massif des Quatre Termes - commune de La Barben, pour un coût estimé à 29 106 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- mise aux normes de la piste DFCI dite QT 113 sur environ 1 892 ml – massif des Quatre Termes - commune de Lançon-Provence pour un coût estimé à 25 848,50 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- mise en place d'une signalétique interne sur le plateau des Quatre Termes – massif des Quatre Termes - commune de La Barben pour un coût estimé à 21 560 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI et débroussaillage sur 15,4 ha – quartier Le Farigoulet – massif des Roques - commune d'Aurons, pour un coût estimé à 48 330,19 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI et débroussaillage pour la création d'une coupure de combustible sur le plateau de la Pastorale sur 13,8 ha – lieudit « La Pastorale » – massif des Roques - commune de Salon-de-Provence, pour un coût estimé à 39 159,23 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- mise aux normes de la piste DFCI dite CC 201 sur environ 1 500 ml – massif de la Chaîne des Côtes et de la Trévasse - commune de Charleval pour un coût estimé à 18 630 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- mise aux normes de la piste DFCI dite CC 202 sur environ 1 300 ml – massif de la Chaîne des Côtes et de la Trévasse - commune de Charleval pour un coût estimé à 16 146 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI, débroussaillage alvéolaire et compléments d'élagage sur 6,90 ha – « Vabre de Malaga » - massif de l'Arbois - commune de Rognac, pour un coût estimé à 26 565 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI, débroussaillage alvéolaire et compléments d'élagage sur 7,9 ha – lieudit « Gorgue Passe » - massif de l'Arbois - commune de Velaux, pour un coût estimé à 30 415 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- mise aux normes de la citerne 207 – Quartier des Barjaquets - massif de l'Arbois - commune de Rognac, pour un coût estimé à 9 350 euros H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 382 414 euros HT, soit 458 896,80 euros TTC.

Il est à noter que des propriétaires privés sont concernés par ces projets et que l'obtention de leur accord est indispensable à la réalisation des travaux.

Ce type de projet peut être subventionné notamment dans le cadre du dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional relatif aux aides aux opérations de défense des forêts contre les incendies du FEADER et du dispositif d'aide Forêt communale – améliorations, PIDAF, CCFF – du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Union Européenne « dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional »	20%	76 482,80 euros
ETAT « dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional »	20%	76 482,80 euros
REGION Sud Provence-Alpes Côte d'Azur « dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional »	20 %	76 482,80 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aides aux communes »	20%	76 482,80 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	76 482,80 euros
TOTAL HT	100 %	382 414,00 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n°18 Environnement et cadre de vie – Opération 2017300800 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 16 décembre 2019.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder, sur le Territoire du Pays Salonais, à la poursuite des aménagements en matière de Défense de la Forêt Contre l'Incendie ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme prévisionnel de l'opération de « Défense de la Forêt Contre l'Incendie » 2020 pour le Territoire du Pays Salonais.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 2017300800 – Comptes : 2031 et : 2312 - Fonction : 76, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

La recette relative à cette opération sera inscrite au Budget primitif 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement Chapitre 13 - Compte 1322 et 1323– Fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020